

Point 6 – Bilan de l'AFE ASS Emeutes

A- Message adressé aux Conseillers du CPSTI

De : MAILLEBUAU Olivier (Acoss)

Envoyé : vendredi 22 septembre 2023 18:40

À : Secretariat General [Caisse Nationale] <SecretariatGeneral@secu-independants.fr>

Objet : AFE ASS CPSTI Emeutes / Bilan de la délégation

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux orientations mentionnées au sein de notre message du 20 juillet dernier, nous revenons vers vous à l'issue de la délégation accordée par la CNASS CPSTI aux DRRTI concernant la mise en œuvre de l'AFE Emeutes.

Comme précédemment évoqué, ce dispositif exceptionnel décidé par la CNASS CPSTI et coordonné avec le gouvernement avait vocation à soutenir les indépendants victimes des émeutes de fin juin. Concrètement, cela s'est traduit par une délégation temporaire du CPSTI vers les DRRTI jusqu'au 31 août, et ce jusqu'à 6 000 € (soit le maximum de l'AFE - Aide Financière Exceptionnelle -), dans l'objectif d'alléger le traitement des demandes et d'optimiser les délais de traitement en faveur des indépendants victimes directes des émeutes.

La couverture médiatique et le cadrage de la mise en œuvre de ce dispositif ont permis de renforcer la visibilité de l'offre portée par le CPSTI.

A l'issue de cette délégation, 356 demandes ont été déposées dont 213 demandes non éligibles réorientées vers l'action sanitaire et sociale classique. 141 aides ont été attribuées pour un montant total de 606 029 € soit un montant moyen d'aide de 4 298 €.

Les demandes d'aides financières de travailleurs indépendants dont le commerce n'aurait pas été vandalisé mais ayant subi des dommages collatéraux (couvre-feu, blocage des centres villes, etc.) étaient également recevables et pouvaient faire l'objet d'aides allant jusqu'à 2000 € sur délégation du DRRTI, ou sur présentation à la CASS CPSTI jusqu'à 6000 €.

En application de la délibération de la CNASS CPSTI du 10 juillet, les éléments de suivi statistiques relatifs à l'ASS émeutes seront adressés aux membres de chaque CASS CPSTI régionales concernant le ressort territorial de leur région.

Bien à vous,

Daniel COUILLAUD, Président national du CPSTI

Frank DELVAU, Président de la CNASS CPSTI

Bien cordialement,

**CONSEIL DE LA PROTECTION
SOCIALE DES TRAVAILLEURS
INDÉPENDANTS**

Olivier MAILLEBUAU
Secrétaire général CPSTI

Tél. : 06 11 49 85 22

Urssaf Caisse nationale - 36 rue de Valmy 93108 MONTREUIL CEDEX

B- Détail des aides demandées et versées par CPSTI régional

CPSTI	Urssaf/CGSS	Nbre de demandes reçues	Nbre de demandes intruites dans ASI en attente de décision	Nbre de demandes requilifiées	Nombre d'accords Emeutes	Nombre d'accords Dégats	Nombre d'Accords total	Montant accordé Emeutes	Montant accordé Dégats	Montant accordé total	Montant AFE accordé moyen
	Guadeloupe	0	0	0	0	0	0			0 €	0
Antilles	Guyane	0	0	0	0	0	0			0 €	0 €
	Martinique	0	0	0	0	0	0			0 €	0 €
AuRA	Auvergne	2	0	1	1	0	1	6 000 €	0 €	6 000 €	6 000 €
	Rhône-Alpes	68	1	48	15	0	15	67 000 €	0 €	67 000 €	4 467 €
BFC	Bourgogne	10	0	3	7	3	10	29 000 €	12 000 €	41 000 €	4 100
	Franche-Comté	0	0	0	0	0	0	0 €	0 €	0 €	0
Bretagne	Bretagne	0	0	0	0	0	0	0 €	0 €	0 €	0 €
Centre Val de Loire	Centre Val de Loire	19	0	9	8	1	9	28 000 €	3 000 €	31 000 €	3 444 €
Corse	Corse	0	0	0	0	0	0	0 €	0 €	0 €	0 €
	Alsace	1	0	1	0	0	0	0 €	0 €	0 €	0 €
Grand Est	Champagne-Ardenne	9	0	5	2	2	4	6 000 €	4 000 €	10 000 €	2 500 €
	Lorraine	6	2	1	1	2	3	6 000 €	2 000 €	8 000 €	2 667 €
Hauts de France	Nord Pas de Calais	18	0	2	5	8	13	24 000 €	17 000 €	41 000 €	3 154 €
	Picardie	15	7	6	1	6	7	6 000 €	30 000 €	36 000 €	5 143 €
Ile-de-France	Ile de France	111	0	99	10	2	12	52 000 €	4 000 €	56 000 €	4 667 €
La Réunion	La Réunion	1	0	0	0	1	1	2 000 €		2 000 €	2 000 €
Normandie	Normandie	15	0	0	7	8	9	27 000 €	23 500 €	50 500 €	5 611 €
	Aquitaine	7	0	3	4	0	4	18 500 €	0 €	18 500 €	4 625 €
Nouvelle Aquitaine	Limousin	0	0	0	0	0	0	0 €	0 €	0 €	0 €
	Poitou-Charentes	13	0	1	9	0	9	45 800 €	0 €	45 800 €	5 089 €
Occitanie	Languedoc-Roussillon	11			10		10	35 000 €		35 000 €	3 500 €
	Mid-Pyrénées	0	0	0	0	0	0	0 €	0 €	0 €	0 €
PACA	PACA	36	4	21	15	12	27	77 000 €	78 229 €	155 229 €	5 749 €
Pays de la Loire	Pays de la Loire	14	0	13	1	0	1	3 000 €	0 €	3 000 €	3 000 €
France entière		356	14	213	96	45	141	432 300 €	173 729 €	606 029 €	4 298 €

ooo